**MEMOIRE TECHNIQUE**

**Commun à tous les lots**

**Important : Carte grise à joindre obligatoirement, comme tout document faisant preuve des informations apportées ci-dessous et permettant d’apporter les points à l’analyse des critères demandés (exemple : norme, fiche technique, attestation d’aménagement, vignette Crit’Air, etc)**

**Critère n°2 - Valeur technique (noté sur 100 points) 35 % de la note globale**

**I. Continuité des transports en cas d’imprévus, total 50 points :**

Le candidat s’engage à garantir une continuité de service optimale en cas de panne ou d’immobilisation d’un véhicule affecté à l’exécution des prestations de transport qui font l’objet du marché.

1. Délai d’intervention sur site en cas de panne (processus de gestion des pannes, exemples concrets de délais d’intervention passés etc…) **(13 points)**, le candidat devra préciser :

* Le délai maximal entre la déclaration de la panne et la prise en charge.

1. Solution de substitution en cas d’immobilisation prolongée **(12 points)**, si le véhicule ne peut être réparé dans un délai acceptable, le candidat doit proposer une solution de substitution garantissant la poursuite du transport dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.
2. L’organisation mise en place pour assurer cette substitution (**25 points**), le candidat devra préciser :

* Le délai maximal pour la mise à disposition d’un véhicule de remplacement ;
* Le plan d’action, anticipation, gestion de crise, flotte de secours, partenariats, base de véhicules relais etc… ;
* La capacité à mobiliser un véhicule équivalent en termes de capacité d’accueil et de confort.

Le candidat devra justifier ces engagements par des éléments concrets tels que des accords avec des prestataires, la disponibilité de sa flotte de secours ou l’organisation de ses équipes d’intervention…

**II. Moyens humains : Vivier de chauffeurs, procédure de remplacement et plan de formation, total sur 50 points :**

1. Veuillez préciser le nombre de chauffeur mis à disposition dans le cadre des prestations objets du lot **(25 points)** ;
2. Veuillez préciser votre procédure de remplacement en cas d’un chauffeur absent **(13 points)** ;
3. Veuillez décrire le plan de formation des chauffeurs selon la réglementation en vigueur **(12 points)**.

**Critère n°3 : Développement durable (noté sur 100 points) 5 % de la note globale**

**III. Normes des véhicules (50 points) et carburants (50 points), 100 points :**

1. Normes des véhicules : détaillez le parc de véhicule mis à disposition pour la réalisation des prestations avec les Normes Euros correspondantes pour chaque car proposé. Dans le cas où le candidat disposerait de cars non certifiés EURO IV, mais ayant subi des modifications techniques permettant de répondre à des exigences similaires, celui-ci devra fournir à l’appui du mémoire technique tous les documents justificatifs **(50 points)**. Le décompte du parc de véhicules doit être présenté en pourcentage selon les normes (Norme Euro VI et plus / Euro V / Euro IV ou similaire) :

|  |  |
| --- | --- |
| Norme VI et plus | ……… % du parc |
| Norme V | ……… % du parc |
| Norme IV ou similaire | ……… % du parc |
| Autres (précisez) | ……… % du parc |

1. Carburants : détaillez les carburants utilisés pour chaque véhicule du parc précité ci-dessus **(50 points)**. Le décompte des carburants doit être présenté en pourcentage selon le type de carburant (véhicules diesel / essence / gaz naturel / électricité / carburants alternatifs : bioéthanol, biodiesel etc..).

|  |  |
| --- | --- |
| Diesel | ……… % du parc |
| Essence | ……… % du parc |
| Gaz naturel | ……… % du parc |
| Electricité | ……… % du parc |
| Carburants alternatifs : bioéthanol, biodiesel | ……… % du parc |
| Autres (précisez) | ……… % du parc |

Veuillez joindre tous les documents permettant d’apporter la preuve des informations.